Création d'une offre de formation commune aux trois réseaux consulaires

Des chargés de mission œuvrent pour la protection de l'environnement dans chacun des réseaux consulaires : Chambres de Métiers et de l'Artisanat, Chambres de Commerce et d'Industrie et Chambres d'Agriculture.

Au-delà des spécificités de chaque réseau, ces chargés de mission ont en commun cet objectif et des moyens d'y parvenir identiques, à savoir l'accompagnement de leurs ressortissants. Qu'il s'agisse d'une exploitation agricole, d'une petite entreprise artisanale ou d'un industriel, chacun peut bénéficier d'informations et de conseils personnalisés, d'accompagnement sur des volets techniques, juridiques ou financiers, d'opérations collectives montées par secteur d'activité ou par zone géographique.

L'ADEME soutient financièrement un grand nombre de ces chargés de mission depuis des années déjà. Au-delà de cet aspect financier, elle se positionne comme un soutien technique en proposant notamment à ses chargés de mission des outils de travail. Afin de répondre à un besoin pressenti, elle a décidé de s'attaquer à l'offre de formation mise à disposition de ces conseillers. Un groupe de travail a donc été initié par ses soins, auquel ont été conviés les représentants en charge de l'environnement et des formations dans les trois réseaux. Le CNIDEP en fait partie, puisqu'il propose chaque année des Journées Techniques ouvertes à un large public de conseillers sur ces thématiques. Le CAFOC de Nantes a été choisi pour mener une étude de recensement des besoins sur le terrain, mettre en regard les formations proposées et, au vu des manques, faire une proposition de nouveaux produits de formation à créer.

Cette étude a fait ressortir les particularités de chaque réseau consulaire, et le souhait commun de se former notamment aux questions d'énergie. Sur les trois réseaux confondus, le CNIDEP a eu la bonne surprise de constater qu'il était cité en deuxième position parmi les organismes de formation mentionnés par les chargés de mission.

Voici donc le programme de formation commun qui va être déployé à partir de 2010 dans ces réseaux :

- **Utilisation rationnelle de l'énergie : une approche générale**
  Organisateur : CNIDEP – www.cnidep.com
- **Sensibilisation et suivi d'un Bilan Carbone®**
  Organisateur : CFC – www.acfci.cci.fr
- **Visite / prédiagnostic énergie (en projet)**
  Organisateur : CFC – www.acfci.cci.fr
- **Accompagner les entreprises dans la mise en place d'un SME par étapes**
  Organisateur : APCM – www.apcm.fr
- **Développement d'approches territoriales**
  Organisateur : reSolia – www.resolia.chambagri.fr

Retrouvez l'offre de formation « Utilisation rationnelle de l'énergie : une approche générale » sur le site internet du CNIDEP. Les perspectives sont excellentes pour cette offre commune, puisque les membres du groupe de travail envisagent d'élargir cette offre à l'ensemble des thématiques environnementales dès 2011. Affaire à suivre…

Brèves

Journées techniques

Découvrez le nouveau catalogue des journées techniques du CNIDEP. Elles s'adressent aux agents de collectivités, de chambres consulaires, d'EIE et d'Agence Locale de l'Environnement :

- **« Utilisation rationnelle de l'énergie »,** 13 et 14 avril 2010, Paris
- **« Habitat durable dans le résidentiel »,** 18, 19 et 20 mai 2010, Laxou
- **« Les déchets des entreprises : une préoccupation des collectivités »,** 7 juin 2010, Paris
- **« Maîtriser les rejets aqueux des petites entreprises»,** 20 et 21 octobre 2010, Paris
- **« Maîtrise du bruit dans les TPE »,** 16 novembre 2010, Paris
- **« Formation au prédiagnostic énergie en entreprise artisanale »,** selon demande, Laxou
- **« Formation au prédiagnostic environnement en entreprise artisanale »,** selon demande, Laxou
- **« Formation au prédiagnostic dans un pressing »,** selon demande, Laxou
- **« Formation au prédiagnostic dans une station service »,** selon demande, Laxou

Pour connaître le contenu de ces journées techniques et les modalités d'inscription, consultez notre site Internet ou contactez **Julie MUMBER.**

Une nouvelle recrue au CNIDEP

Nicolas REYNAUD a quitté ses fonctions au CNIDEP le 1er octobre, il est remplacé par Célia BORNIGAL. Une «passation» de pouvoir très sereine puisque Célia vient de clore un stage de 6 mois au sein de notre équipe.

© le bulletin d'information CNIDEP
Centre **N**ational d'**I**nnovation pour le **D**éveloppement **d**urable et l'**E**nvironnement dans les **P**etites entreprises
Directrice de publication : Danielle Nicolas
Rédacteur en chef : Philippe Mucchielli
Rédaction : Claire-Marie Spitals
Conception/réalisation/édition : www.billiotte.fr – Crédits photos : CNIDEP, OMIA
Impression : Imprimerie L'Ormont - imprimé sur papier recyclé - Encres végétales
Dépôt légal : 12/2009 – ISSN n° 1771-8473

CNIDEP - 4 rue de la Vologne – 54524 Laxou cedex
Tél. : 03 83 95 60 88 – Fax : 03 83 95 60 30
Courriel : cnidep@cnidep.com – Site internet : www.cnidep.com

Bulletin d'information

au sommaire

- Les technologies propres à l'épreuve des artisans
- Nouvelle opération "coup de poing"
- Métiers de la carrosserie automobile : un guide de recommandations pour les économies d'énergie et les bonnes pratiques environnementales
- Le CNIDEP participe à une expertise "emploi - Grenelle"
- Création d'une offre de formation commune aux trois réseaux consulaires
- Brèves

Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles

Centre National d'Innovation pour le **Développement durable** et l'**Environnement** dans les **P**etites entreprises

le bulletin d'information CNIDEP

n°6 décembre 2009

zoom sur…

Les technologies propres à l'épreuve des artisans

Réduire l'impact environnemental des entreprises artisanales peut rester un vœu pieux s'il n'existe pas de technologies propres à leur conseiller. Le respect des bonnes pratiques et l'adoption des « bons gestes » ne suffit pas dans certains cas. Force est de constater cependant que bon nombre de technologies propres commercialisées actuellement ne sont pas adaptées au contexte des petites entreprises. C'est pourquoi le CNIDEP s'est engagé depuis 2007 dans des opérations de validations techniques.

Ces validations consistent à tester des technologies propres dans des entreprises lorraines volontaires. Le matériel à tester est installé en entreprise pour une durée d'un mois environ. C'est une démarche pragmatique qui, contrairement à des évaluations sur banc d'essai, permet aux artisans volontaires d'utiliser le matériel en conditions réelles dans le cadre de leur activité quotidienne. En complément de l'avis des entreprises et suivant les cas étudiés, le CNIDEP effectue soit des mesures soit des prélèvements qui sont analysés par un laboratoire indépendant. La finalité du test est à la fois d'éprouver la praticité, la durabilité des machines et leur intérêt environnemental. Les coûts d'investissement et de fonctionnement des machines sont également étudiés. Une fois ces informations recueillies, le CNIDEP réalise pour chaque machine une fiche VEMAT (Validations Environnementales de MATériels), véritable carte d'identité de ses performances technico-environnementales. Cette fiche indique les résultats obtenus selon six critères : efficacité, praticité, investissement, fonctionnement, durabilité et environnement.

L'année 2009 est un premier temps fort de ces validations puisque **le CNIDEP vient de sortir son premier guide VEMat.** Ce guide synthétise les tests de quatre machines de nettoyage d'outils de peinture : il est téléchargeable sur notre site Internet.

D'autres validations sont en cours actuellement notamment les machines de nettoyage à l'eau dans les pressings. Hormis le fait d'apporter des réponses concrètes aux petites entreprises, les validations techniques peuvent permettent de contribuer au développement d'entreprises qui souhaitent se positionner sur le marché des « micro-technologies propres ».

Vous êtes intéressé ou vous utilisez déjà une technologie propre, **n'hésitez pas à nous contacter.**

Le bulletin d'information du CNIDEP

information

Métiers de la carrosserie automobile :

un guide de recommandations pour les économies d'énergie et les bonnes pratiques environnementales

De 2002 à 2008, le CNIDEP a piloté un groupe de travail sur la consommation énergétique des cabines de peinture. Ont collaboré à ce groupe de travail les organisations professionnelles de l'automobile (CNPA, FNAA, GNRC) et les fabricants de cabines de peinture. L'objectif principal était de mener une réflexion sur la problématique énergétique dans les carrosseries notamment au niveau des cabines de peinture.

L'essentiel de l'activité d'une carrosserie consiste à réparer puis à remettre en peinture la carrosserie des véhicules. Un des équipements essentiels à la réalisation de cette activité reste la cabine de peinture. C'est une enceinte ventilée, éclairée et chauffée devant impérativement protéger les personnes travaillant à l'intérieur. Elle doit aussi permettre d'obtenir des résultats les plus parfaits possibles : le véhicule restitué au client doit être identique à l'origine. Or cet équipement essentiel consomme beaucoup d'énergie : en moyenne 55 000 kWh/an, soit 75 % des consommations d'énergie du matériel de production présent dans une carrosserie*. Elle peut également avoir d'autres impacts sur l'environnement comme les rejets de polluants dans l'eau.

Depuis plusieurs années, les fabricants de cabines de peinture innovent afin de les rendre moins énergivores et des solutions de nettoyage des pistolets de peinture limitant tout rejet se développent. **Des solutions existent : il est important de les faire connaître aux professionnels.** Tel est le but du guide sur **« les économies d'énergie et les bonnes pratiques environnementales en carrosserie »,** réalisé par ce groupe travail. Ce guide, destiné principalement aux conseillers des entreprises, permet de connaitre les bonnes pratiques environnementales à mettre en œuvre lors de l'utilisation d'une cabine de peinture ainsi que les techniques à utiliser afin de diminuer les consommations énergétiques d'une cabine et donc les émissions de gaz à effet de serre. On y retrouve également d'autres aspects permettant d'appréhender le sujet dans sa globalité : des notions généralistes présentant rapidement le métier de carrossier, la réglementation s'appliquant à une carrosserie, les aides financières existantes, les fournisseurs de technologies propres…

Ce guide est téléchargeable gratuitement sur le site du CNIDEP : www.cnidep.com.

*Source : Etude Energie-Artisanat, CNIDEP, 2002-2005

Nouvelle opération « coup de poing »

L'année dernière une opération « coup de poing » concernait les entreprises de nettoyage à sec, cette année ce sont les stations-services qui ont été visées. Les stations-services sont des installations classées pour la protection de l'environnement, concernées par plusieurs rubriques, dont certaines ont fait l'objet de nouveaux arrêtés parus en décembre 2008. Des pollutions de sols constatées en 2007 et 2008 dans ces entreprises ont conduit les inspecteurs des installations classées à effectuer une campagne ciblée de contrôles sur l'état des cuvettes de rétention, des canalisations associées ainsi que des fonds de cuves d'hydrocarbures.

C'est dans ce contexte que le CNIDEP a décidé de mener dans le courant de l'été une campagne d'informations et de diagnostics dans les entreprises qui le souhaitaient. Cette campagne ne s'est pas cantonnée aux stations-services puisque les activités de l'automobile ont également été visées par une campagne de contrôle de l'inspection du travail relative à l'utilisation des peintures et autres produits solvantés et de leurs concentrations en COV. Par ailleurs, des changements de réglementation sont intervenus, comme l'obligation de possession d'un certificat de capacité pour la manipulation des fluides frigorigènes et l'obligation de déclaration de la quantité de fluides manipulés.

Sur 480 entreprises de Meurthe-et-Moselle contactées par courrier, 40 nous ont répondu et 20 diagnostics ont été effectués. Les chefs d'entreprise ont donc été alertés des points sur lesquels leur installation n'était pas en conformité avec la réglementation actuelle et les entrées en vigueur à venir. Parmi les « non-conformité » les plus couteuses et les plus importantes figurent le remplacement des cuves simples parois et de leurs canalisations associées, la réfection des pistes de distribution, la mise en place de séparateur à hydrocarbures et la mise en place de système de récupération des vapeurs d'essence. Autant d'investissements lourds que les petites entreprises vont avoir du mal à supporter.
Au niveau national, les premiers résultats ayant révélés un certain nombre de situations à risques, le Ministère de l'Ecologie a souhaité lancer avant la fin de l'année un plan d'action de contrôle, de surveillance et de maintenance sur ces équipements. Les résultats de cette opération « coup de poing » serviront de support à l'élaboration de ce plan.

Si vous souhaitez plus d'informations à ce sujet, **contactez Fanny FORNALIK.**

Le CNIDEP participe à une expertise « emploi - Grenelle »

Le Grenelle de l'Environnement véhicule de grands espoirs en matière de création d'emplois, particulièrement dans le vaste domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Mais lorsqu'on aborde un sujet aussi sensible que l'emploi, la précaution est de mise et mieux vaut être en possession d'éléments concrets. L'ADEME a donc décidé de lancer une étude prospective sur trois bassins d'emploi en France, pour évaluer le potentiel d'emploi réel. Les villes de Nancy, Lille et Bayonne ont été choisies pour cette étude.

A Nancy, c'est la Maison de l'Emploi du Grand Nancy qui porte l'action "Impact économique du Grenelle de l'environnement" depuis le début d'année 2009. La Maison de l'Emploi a réuni de nombreux acteurs représentant des horizons divers autour de la table : acteurs de la formation initiale et continue, acteurs de l'insertion et de l'emploi, Chambre de Métiers et CNIDEP, Fédération Française du Bâtiment et sociétés privées de prestation dans le bâtiment.

Les échanges et les apports des participants ont été très fructueux. Les besoins dans le secteur du bâtiment ont été identifiés et le paysage actuel de la formation des jeunes et des adultes a été étudié sous cet angle. Les acteurs du bâtiment, dont le CNIDEP, ont insisté sur l'importance de former les professionnels en activité ainsi que la maîtrise d'œuvre (architectes…), mais aussi de mobiliser des moyens importants pour former les jeunes en apprentissage aux nouveaux matériaux et techniques du bâtiment.

Grâce au travail du cabinet d'étude BIPE, l'étude a mis en lumière des éléments concrets :

- **Le volume de travaux d'efficacité énergétique** en perspective sur le bassin nancéien d'ici à 2012 (tous types de bâtiments). Les besoins les plus importants concernent évidemment les marchés liés à l'isolation des bâtiments.
- **Le tissu d'entreprises capables d'y répondre** d'un point de vue technique, et plus précisément le nombre de salariés à mobiliser dans chaque corps de métier.
- **Les déséquilibres** entre les travaux à réaliser et le nombre de professionnels en capacité de les effectuer d'ici à 2012.

Il apparaît assez clairement qu'au niveau des chauffagistes, l'offre pourra largement couvrir la demande. En revanche, en l'état actuel des choses, les effectifs des corps d'état touchant à l'isolation ne seront pas assez nombreux pour répondre au marché en 2012, particulièrement en maçonnerie ! Il faudra étoffer l'offre de formation actuelle ; la Région a d'ailleurs rappelé son projet de création de plateformes de formation à toutes ces nouvelles technologies.
La Maison de l'Emploi a proposé à l'ensemble des parties prenantes un plan d'actions opérationnel, qui devrait permettre de rectifier le tir, et de préparer les professionnels à la demande future dès aujourd'hui.

Pour plus de renseignements, contactez **Nadine BERTRAND.**